

BAYEUX (*Calvados*)

Hôtel de Rubercy

Croisée

Dernier tiers du XVIII^e siècle



Dans une précédente étude (n° 14035), nous avons examiné les croisées du début du XVIII^e siècle de cet hôtel qui accompagnaient un remaniement important de son logis du début de la Renaissance et l'ajout de ses deux ailes méridionales. Une autre croisée installée plus tardivement, sans doute dans le dernier tiers du XVIII^e siècle, mérite elle aussi une analyse approfondie. Elle était protégée par des contrevents brisés dont il ne reste que les organes de rotation. Les caractéristiques de la fenêtre nous permettront cependant de détailler leur adaptation au garde-corps en fer forgé et de proposer leur restitution. Ses vantaux vitrés ferment en outre par un verrou double d'un emploi qui peut paraître tardif à une époque où l'espagnolette régnait en maîtresse, mais qui se justifie par l'usage de contrevents.

1 / La croisée et sa fenêtre

Elle est située en façade ouest, sur la rue Franche, dans une fenêtre couverte d'un linteau délardé identique aux baies des deux ailes méridionales construites au début du XVIII^e siècle (fig. 1.1 et 1.3). La fenêtre montre en outre un appui en pierre avec un relevé intérieur caractéristique des premières décennies du XVIII^e siècle en Normandie. Son garde-corps en fer forgé est un ajout plus tardif et contemporain de la croisée. On ne perçoit aucune trace d'une protection à la chute plus ancienne alors que la hauteur de son allège est limitée à 625 mm, mais les petites fenêtres des ailes avaient des allèges aussi réduites (630 mm) et n'étaient pas plus protégées.

La menuiserie

Le bâti dormant

Il est constitué d'un bâti réduit en hauteur par une imposte fixe composée simplement d'une traverse dans laquelle s'assemblent trois montants intermédiaires d'une largeur égale aux montants des vantaux vitrés (plan n°1). La traverse d'imposte est moulurée d'un bec-de-corbin souligné par une doucine (fig. 2.2). La croisée étant conçue pour recevoir des contrevents brisés sur toute sa hauteur, le profil mouluré de la traverse d'imposte ne dépasse pas l'épaisseur des montants du bâti dormant. Ceux-ci ont une section rectangulaire creusée d'une contre-noix pour améliorer l'étanchéité des vantaux vitrés (fig. 2.3). En outre, ils présentent un large cochonnet pour replier les contrevents brisés contre les tableaux de l'embrasure extérieure de la fenêtre. La pièce d'appui a été refaite. Elle ne possède plus de tenons et a été glissée depuis l'extérieur lors de son changement. Elle est posée devant un relevé en pierre dissimulé par une tablette (plan n°5). Cette façon de faire, dont on observe en Normandie les premiers exemples à la fin du XVII^e siècle¹, sera largement utilisée dans les décennies suivantes, avant l'adoption généralisée de l'appui à rejingot employé dès 1730 au château de Magny-en-Bessin (étude n°14018).

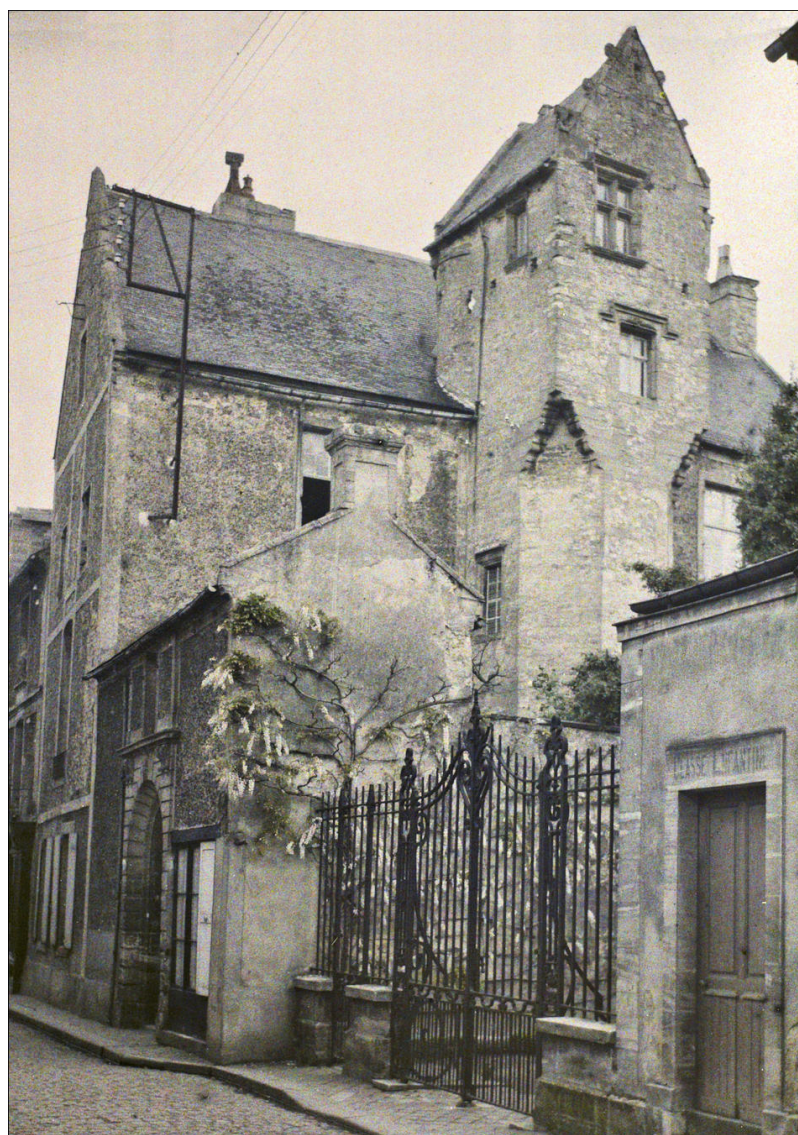


Fig. E.1. L'hôtel de Rubercy en 1921

Autochrome Roger Dumas (source musée Albert Kahn, C. D. 92)

¹ Ancien Hôtel-Dieu de Bayeux à la fin du XVII^e siècle (étude n°14001), ancien presbytère de Laize-la-Ville en 1701 (étude n°14008), ancienne abbaye de St-Pierre-en-Auge dans les années 1720 (étude n°14002), abbaye de Juaye-Mondaye en 1738 (étude n°14022), châteaux d'Eterville vers 1734 (étude n°14034) et de Barbeville au milieu du XVIII^e siècle.

Les vantaux vitrés

Ils sont constitués d'un bâti assemblé à tenons et mortaises traversées, les tenons étant renforcés par un coin près de leur épaulement (fig. 2.5 et 2.6). Cette technique est identifiée plus fréquemment en Bretagne², mais nous l'avons également observée à l'ancien prieuré de Sainte-Croix-sur-Buchy (étude n°76001) et passe souvent inaperçue sous les couches de peinture. Les vantaux sont divisés par un réseau de petits-bois moulurés traditionnellement d'un tore accosté de deux baguettes et raccordés à l'onglet. A l'extérieur, une feuillure plus profonde qu'à l'accoutumée (environ 11 mm) reçoit les carreaux de verre. Les vantaux sont pourvus d'un jet d'eau en talon dont la saillie est limitée par le recouvrement des contrevents brisés (fig. 2.3 et 2.7, plan n°5). Les battants de rive sont moulurés d'une noix pour assurer l'étanchéité avec le bâti dormant (fig. 2.3). Les battants du milieu ferment par une feuillure et une contre-feuillure qui offrent quant à elles une étanchéité limitée (fig. 2.5 et 2.6).

Les contrevents

La présence ancienne de contrevents s'observe par le large cochonnet (48 mm) sur les montants du bâti dormant et plus encore par les fiches qui sont restées en place (fig. 2.1 et 2.3). Il s'agissait de contrevents s'élevant sur toute la hauteur de la croisée et interrompus au droit du balcon, les feuilles du bas se rabattant sur les tableaux de l'embrasure et celles du haut en façade. On peut distinguer deux familles de contrevents en fonction de la présence ou non d'une imposte. En son absence, la fermeture des contrevents nécessitait de les rabattre contre les vantaux vitrés et de les ramener vers l'intérieur de la pièce pour les bloquer par la côte des battants du milieu³. En présence d'une imposte, cette façon de faire n'était plus utilisable⁴ et cédait la place à des contrevents fermant par des verrous ou des systèmes équivalents, comme nous le verrons dans le chapitre suivant.

La baie très haute et protégée par un garde-corps a nécessité une conception particulière. D'après les emplacements des fiches, chaque contrevent était constitué d'une première feuille montant sur toute la hauteur et limitée à la largeur du tableau (plan n°XX). Sur celle-ci, au-dessus du niveau du garde-corps, était fixée une seconde feuille qui se rabattait contre la façade. Dans la hauteur du garde-corps, elle recevait par contre une feuille de plus, soit au total trois feuilles qui se repliaient contre le tableau de l'embrasure. Au vu de leur largeur (207 mm), elles devaient être réalisées à partir d'une simple planche. Par contre, les deux feuilles qui se déployaient en façade devaient sans aucun doute être un assemblage de deux planches maintenues en tête par une emboîture (largeur : 414 mm) (voir exemple fig. E.3).

La serrurerie

Les organes de rotation

La rotation des vantaux vitrés est assurée par des fiches à chapelet à cinq nœuds (fig. 2.3). Le même type de fiche était utilisée sur les contrevents. Il manque toutefois les fiches de brisure qui articulaient leurs feuilles.

Les organes de fermeture

Les vantaux vitrés ferment par un verrou double (fig. 1.4)⁵, c'est-à-dire une tringle qui agit par translation sur deux verrous, celui du bas étant constitué d'un pêne fermant traditionnellement dans une gâche⁶, alors que celui du haut est le prolongement de la tringle coudée à l'équerre pour s'enclencher sur un mentonnet. En partie haute, les verrous-doubles pouvaient adopter plusieurs formes : un crochet, un té, voire plus rarement une boucle. Ce type de fermeture a été utilisé dès le début du XVIIIe siècle pour fermer les vantaux vitrés lorsque l'on a commencé à supprimer les meneaux dans les croisées. Certains modèles permettaient de fermer également les volets intérieurs⁷, mais le système, peu pratique, a laissé progressivement la place à l'espagnolette à pannetons et agrafes. Le verrou double a toutefois perduré jusqu'au XIXe siècle dans un emploi simple, sans volets (fig. E.2), comme à Rubercy.

Les systèmes de fermeture des contrevents ont disparu, mais quelques traces permettent d'en identifier certains. Il convenait en premier lieu de fermer le contrevent gauche qui était maintenu en partie haute par un loquet à ressort. Il subsiste seulement son goujon fiché dans la traverse haute du bâti dormant (fig. 2.1). Ce type de fermeture était utilisé plus tôt dans le siècle sur les croisées du château de



Fig. E.2. Château de la région de Caen

Fig. E.3. Château de Bonneval à Saint-Aubin-de-Bonneval

2 Château du Lou du Lac à La-Chapelle-du-Lou-du-Lac (étude n°35013), château de Ménoray à Locmalo (étude n°56011) et ancien prieuré Saint-Exupère à Gahard (étude n°35015).

3 Châteaux de Versainville (étude n°14014), de Magny-en-Bessin (étude n°14018), de Creullet à Creully-sur-Seulles (étude n°14029), de Tracy-sur-Mer (étude n°14028) et d'Eterville (étude n°14034).

4 A l'exception curieuse du château de Versainville.

5 Henri-Louis Duhamel du Monceau le nomme crémone au XVIIIe siècle. H.-L. Duhamel du Monceau, *Art du serrurier*, Paris, Delatour, 1767, p. 123.

6 En sous-face du pêne, un ressort plat permet de maintenir la tringle en position voulue.

7 Abbaye Saint-Martin de Juaye-Mondaye (étude n°14023), manoir du Jarossay à Courgeout (Orne), château de Sébeville (Manche) et pavillon de Grenneville à Crasville (Manche).

Bonneval à Saint-Aubin-de-Bonneval (étude n°61016, fig. E.3). En partie basse, il était retenu par un verrou à queue dont on décèle l'entaille de son passage dans le jet d'eau (fig. 2.7). Il n'y a pas de trou formant gâche dans la pièce d'appui pour fermer ce verrou, mais cette pièce a été changée après la suppression des contrevents. Ceux-ci étant brisés sur leur hauteur au droit du balcon, les feuilles du haut venaient recouvrir celles du bas par une feuillure. Le contrevent gauche étant fermé, il fallait être en mesure de condamner le droit. Cela pouvait être réalisé par un simple verrou horizontal comme à Bonneval (fig. E.3). Les traces sur la côte extérieure (fig. 2.4 et plan n°2) sont certainement en rapport avec cette fermeture.

Une autre méthode aurait consisté à fermer d'abord le contrevent droit et à le condamner ensuite par le gauche avec ses verrous. Cette façon de faire est cependant peu usitée.

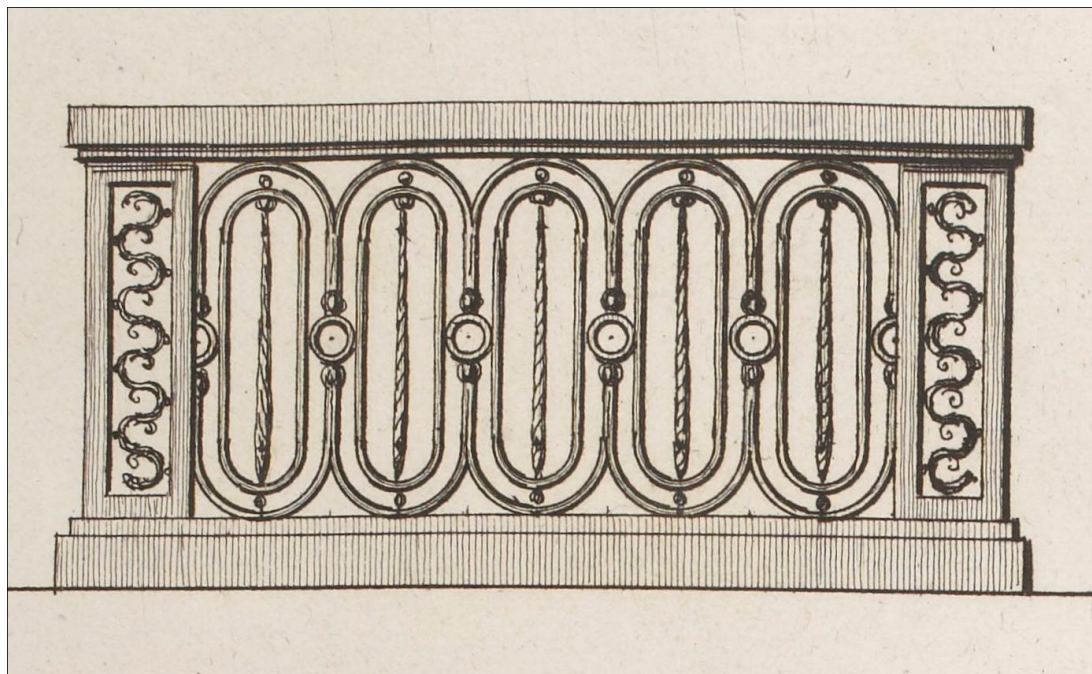


Fig. E.4. J.-F. de Neufforge, *Recueil élémentaire d'architecture*, 1757-1768
Modèle de garde-corps (extrait de la planche n°342)
Source gallica.bnf.fr

Le vitrage

La qualité des verres de cette croisée ne permettent pas de les attribuer au XVIIIe siècle. Par contre, nous avons trouvé, dans la gâche ménagée dans la tablette posée contre la pièce d'appui, un petit débris fin (1,2 mm d'épaisseur) et verdâtre qui correspond au verre produit en plat utilisé jusqu'à la fin du XVIIIe siècle en Normandie pour vitrer les vantaux à petits carreaux (voir exemple, planche n°4).

2 / Datation

Les caractéristiques techniques de cette croisée ne permettent guère de la dater précisément. L'absence d'une gorge continue pour installer les fiches pourrait la situer dans la première moitié du XVIIIe siècle, mais des exemples plus tardifs nous sont parvenus. L'utilisation d'un verrou double pourrait la renvoyer à la même période, mais ce système simple est pleinement justifié en l'absence de volets intérieurs au profit de contrevents brisés. Ces derniers ayant connu un usage important en Normandie durant tout le XVIIIe siècle, ils n'apportent pas plus d'indications. Les battants du milieu à simple feuillure sont pour le moins élémentaires et pourraient paraître archaïques, mais il est probable qu'un troisième point de fermeture des contrevents était fixé sur la côte moulurée (fig. 2.4) du vantail gauche et qu'il était donc nécessaire de le fermer en premier avant de rabattre le droit, d'où l'impossibilité d'utiliser des battants plus étanches à mouton et gueule de loup.

Il faut donc rechercher ailleurs une aide à la datation et tenter de mettre en relation cette croisée avec des éléments dont la chronologie peut être mieux établie. A ce titre, il convient d'examiner les lambris de l'embrasure intérieure (fig. 1.2) et le garde-corps en fer forgé de la fenêtre (fig. 1.3 et 3.7). Les lambris du salon ont été mis en place lors de la construction des deux ailes, c'est-à-dire plus ou moins au début du XVIIIe siècle. Leur style correspond à cette période, et la porte dissimulée qui ouvre dans le lambris, vers l'aile occidentale, est parfaitement conçue pour cet usage. Au vu de son linteau délardé et de son appui avec un relevé intérieur en pierre, la baie qui accueille la croisée a sans aucun doute été réalisée à la même époque. L'analyse technique montre que cette croisée de deuxième génération a été conçue étroitement avec le garde-corps pour assurer le débattement de ses contrevents brisés. Le dessin de celui-ci est sans rapport avec les aménagements du début du XVIIIe siècle, mais témoigne du renouveau du classicisme. Il est à rapprocher des gravures de Jean-François de Neufforge publiées dans son *Recueil élémentaire d'architecture* (1757-1768)⁸. La figure E.4 en montre un bel exemple. Ces combinaisons d'oves allongés ont été à la base de nombreux garde-corps de balcons ou d'escaliers.



Fig. E.5. La façade sud de l'hôtel de Rubercy, vue depuis la cathédrale

Cette croisée n'a pas encore cédé à la mode des grands carreaux. Elle perpétue des petits-bois moulurés traditionnellement d'un tore accosté de deux baguettes, sans adopter les profils fins ou complexes, plus en vogue à la fin du XVIIIe siècle. Au vu de ses caractéristiques, on peut penser qu'elle a été réalisée durant le dernier tiers du XVIIIe siècle et plus probablement dans les années 1770 ou 1780. Ses feuillures à verre, plus profondes qu'à l'accoutumée, tendraient à confirmer cette datation.

⁸ J.-F. de Neufforge, *Recueil élémentaire d'architecture*, tome V, Paris, chez l'auteur, 1757-1768, pl. 342.

3 / Le châssis coulissant

Ce surprenant châssis à deux vantaux coulissants mérite bien quelques commentaires (fig. E.6, 4.1 et 4.2). Il s'inscrit dans une cloison légère et éclaire une petite pièce non chauffée contiguë au palier de l'escalier et au salon du premier étage (fig. 1.2). Si cette pièce paraît contemporaine du salon, puisqu'on y accède par une porte intégrée dans ses lambris réalisés au début du XVIII^e siècle⁹, le châssis est quant à lui postérieur et semble plutôt dater du dernier tiers du XVIII^e siècle d'après le profil de ses petits-bois. Sa fonction reste par contre énigmatique. Il est composé de deux vantaux de 1 943 mm par 867 mm divisés par un réseau de petits-bois (largeur 31 mm) qui forment 18 carreaux de verre de 210 mm par 281 mm (en feuillures). Le verre est verdâtre (fig. 4.3), d'une épaisseur de 1 mm, et montre des traces de rayures et des bulles concentriques indiquant sa production en plat, c'est-à-dire en disque selon la méthode employée à grand échelle en Normandie orientale. La croisée devait employer le même type de verre d'après le fragment retrouvé dans la gâche de la tablette de l'appui. Chaque vantail est monté sur deux galets en laiton de 38 mm de diamètre (fig. 4.4).



Fig. E.6. Le châssis coulissant vu depuis le palier d'escalier

Situation



Documents annexés

- Planche n°1 : Croisée
- Planche n°2 : Croisée
- Planche n°3 : Croisée (serrurerie)
- Planche n°4 : Vantaux coulissants
- Plan n°1 : Elévation intérieure
- Plan n°2 : Elévation extérieure
- Plan n°3 : Elévation extérieure (contrevents restitués)
- Plan n°4 : Sections horizontales
- Plan n°5 : Sections verticales
- Plan n°6 : Sections horizontales (restitution des contrevents)
- Plan n°7 : Serrurerie

Restitution de la clôture

Plan n°5

le profil de la pièce d'appui a été restitué pour rétablir son filet plus large qui servait d'appui aux feuilles inférieures des contrevents.

Plan n°6

La restitution quelque peu complexe des contrevents a nécessité de prendre en compte plusieurs paramètres : emplacement des fiches ; hauteur du garde-corps ; espace disponible entre celui-ci et le bâti dormant ; position des arrêts de contrevents ; largeur des cochonnets ; traces de ferrures de fermeture disparues. L'espace disponible entre la main courante du garde-corps et le bâti dormant étant de 215 mm, les contrevents devaient être divisés en trois feuilles d'environ 207 mm (plus les noix et contre-noix de jonction) en partie basse. Au vu de leur hauteur, ces feuilles ne pouvaient guère avoir moins de 20 mm d'épaisseur. Nous les avons établies à 22 mm pour prendre en compte le corroyage de planches de 27 mm (1 pouce). Quoiqu'il en fût, ces trois épaisseurs et les systèmes de fermeture ne pouvaient être repliés vers l'extérieur pour être adossés aux tableaux, sachant que le cochonnet était limité à 48 mm. Sur la hauteur du garde-corps, les feuilles se repliaient donc vers l'intérieur, tandis qu'au-dessus de celui-ci elles se déployaient vers l'extérieur, contre les façades.

9 Voir fig. 4.1 de l'étude n°14034 sur laquelle on voit (à droite) la porte qui y accède, une autre étant sur le palier (fig. E.6).



Fig. 1.1. Façade ouest



Fig. 1.2. Salon du premier étage



Fig. 1.3. Élévation extérieure



Fig. 1.4. Élévation intérieure

<p>BAYEUX (Calvados)</p>	<p>Planche n°1 - Croisée</p>		
<p>Hôtel de Rubercy</p>	<p>A. TIERCELIN</p>	<p>2023</p>	<p>Etude n°14037</p>



Fig. 2.1. Imposte fixe



Fig. 2.2. Traverse d'imposte



Fig. 2.3. Battant de rive et pièce d'appui



Fig. 2.4. Côte moulurée



Fig. 2.5. Tenon coincé



Fig. 2.6. Tenon coincé



Fig. 2.7. Côte et jet d'eau

BAYEUX (Calvados)		
Hôtel de Rubercy		
Planche n°2 - Croisée		
A. TIERCELIN	2023	Etude n°14037



Fig. 3.1. Verrou supérieur



Fig. 3.2. Verrou supérieur

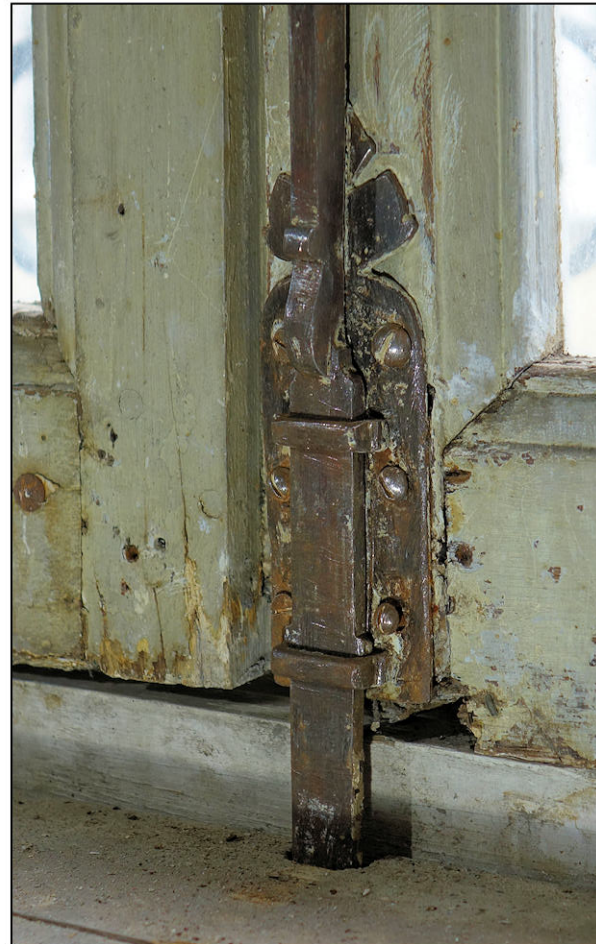


Fig. 3.3 Verrou inférieur



Fig. 3.4. Fiche à chapelet



Fig. 3.5. Bouton et panneton



Fig. 3.6. Bouton et panneton



Fig. 3.7. Garde-corps

BAYEUX (Calvados)		
Hôtel de Rubercy		
Planche n°3 - Croisée (serrurerie)		
A. TIERCELIN	2023	Etude n°14037



Fig. 4.1. Elévation (côté palier d'escalier)



Fig. 4.3. Détail des petits carreaux

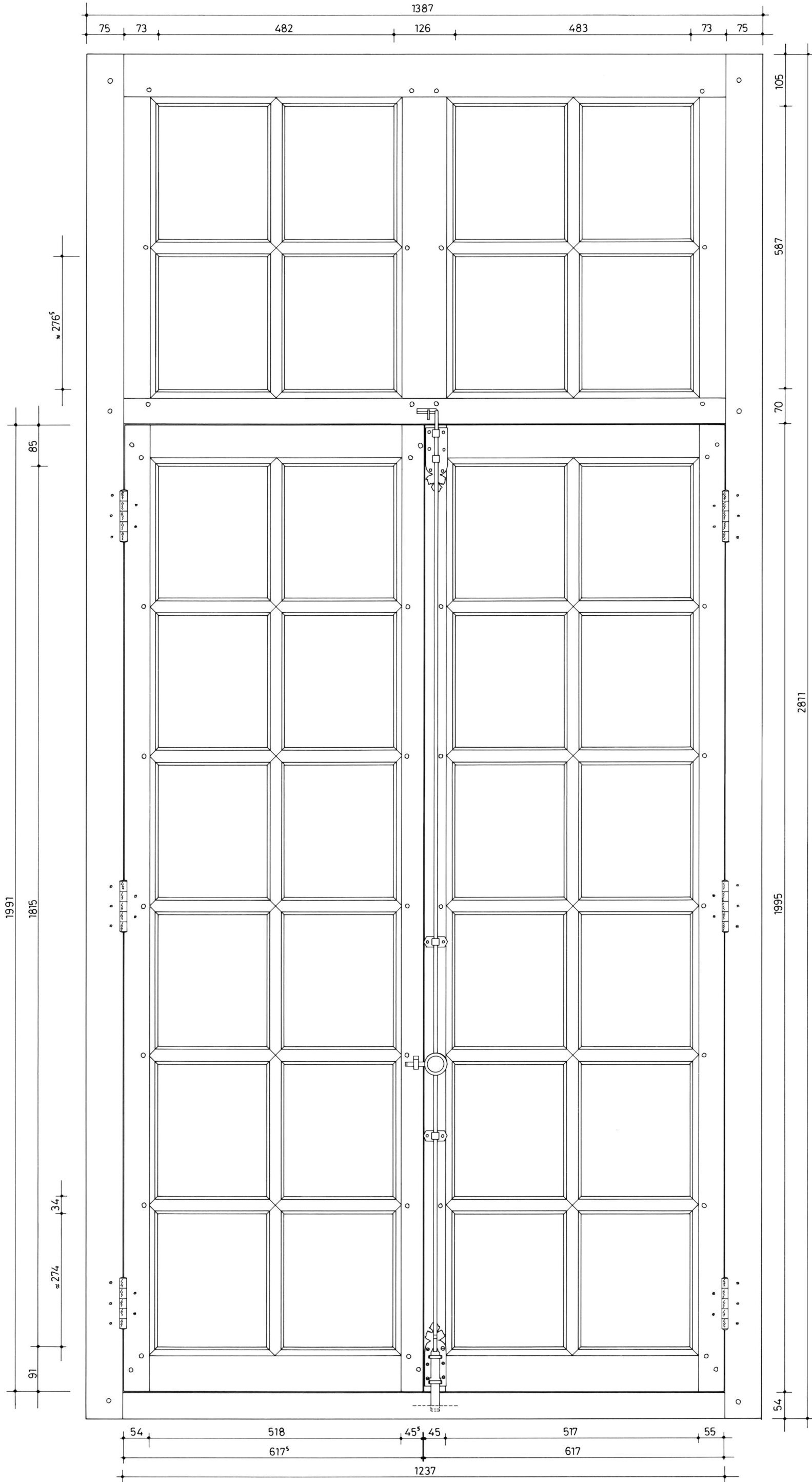


Fig. 4.2. Elévation (côté pièce)



Fig. 4.4. Galet en laiton

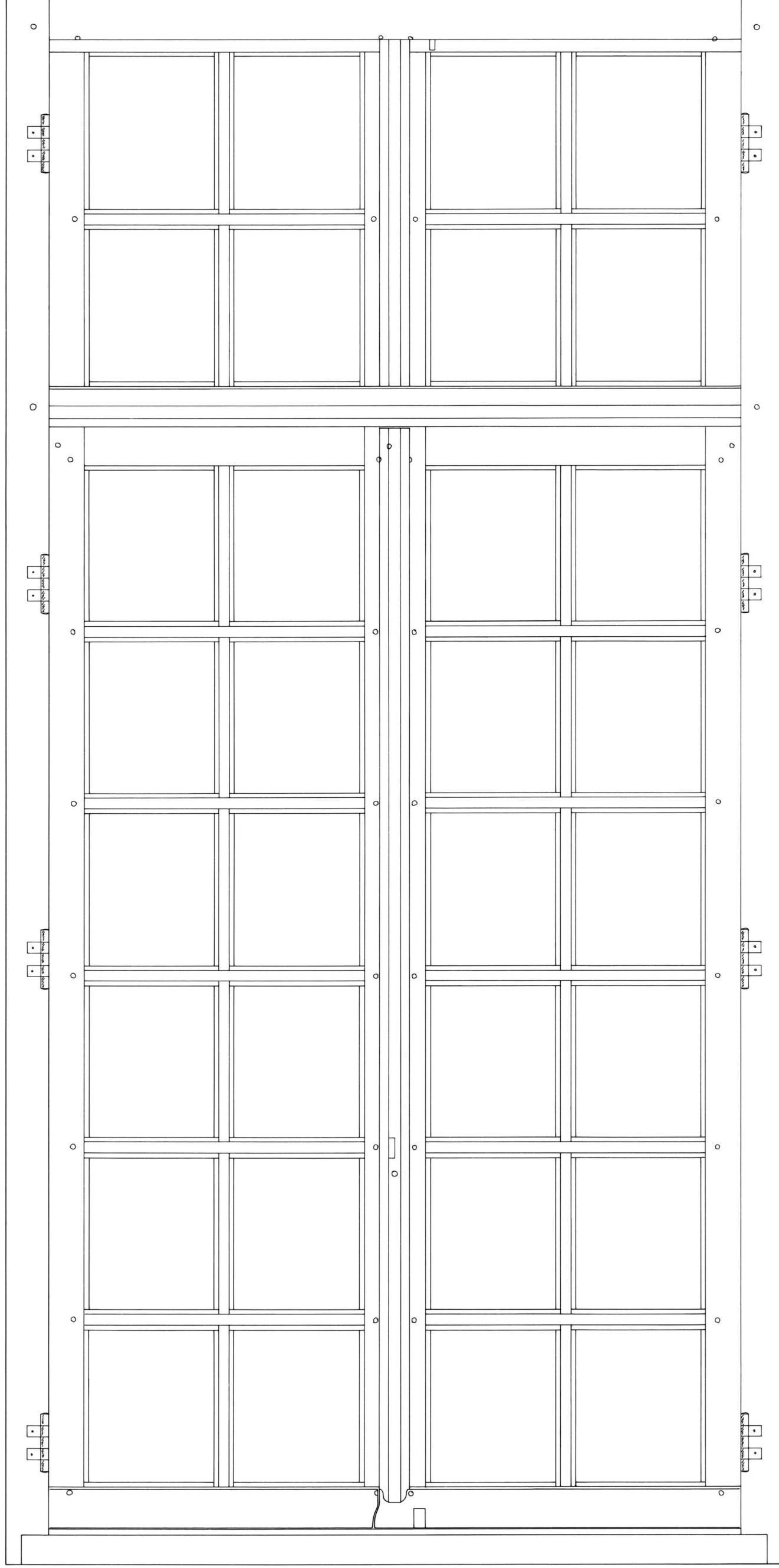
<p>BAYEUX (Calvados)</p>	<p>Planche n°4 - Vantaux coulissants</p>		
<p>Hôtel de Rubercy</p>	<p>A. TIERCELIN</p>	<p>2023</p>	<p>Etude n°14037</p>



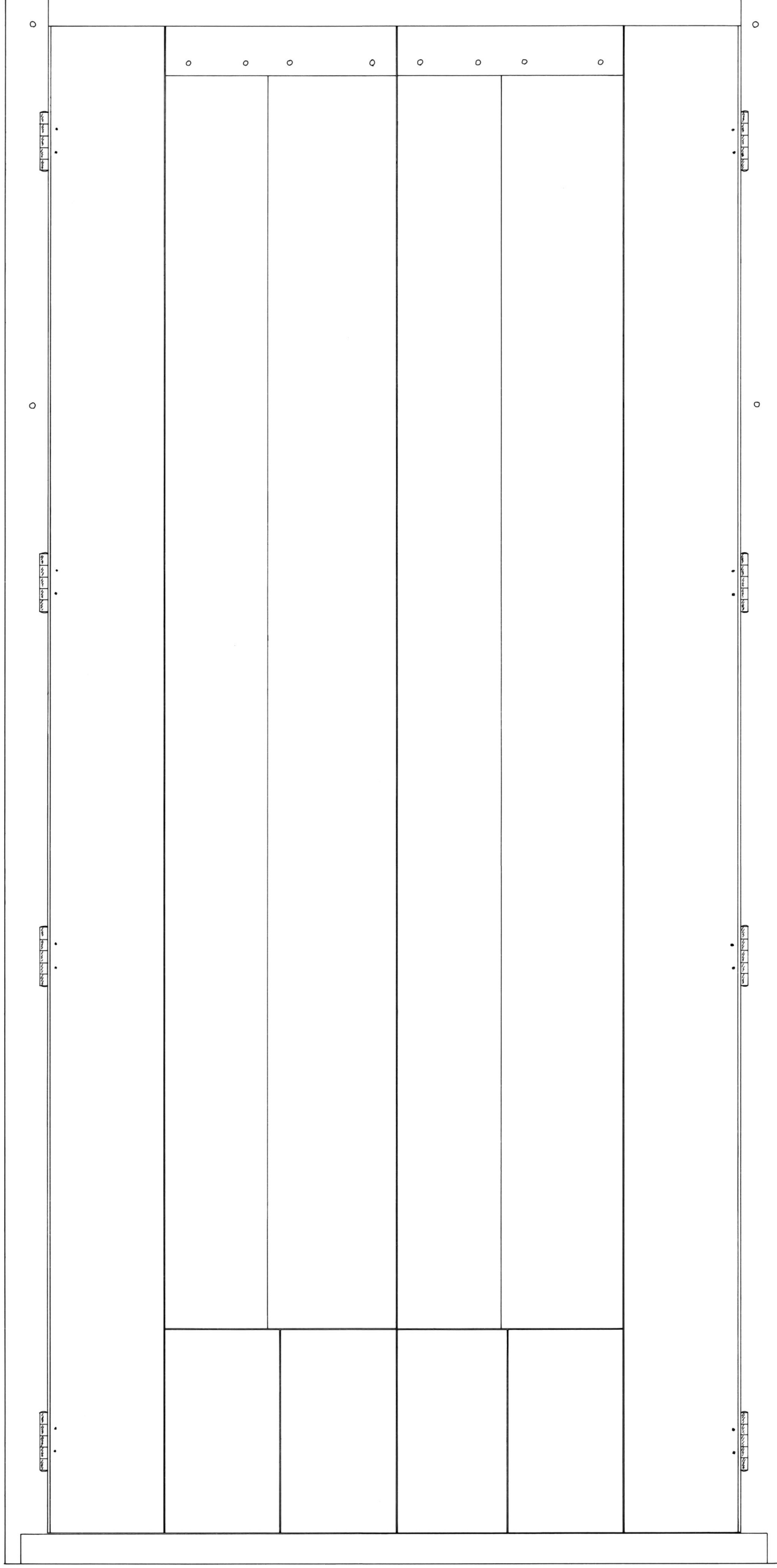
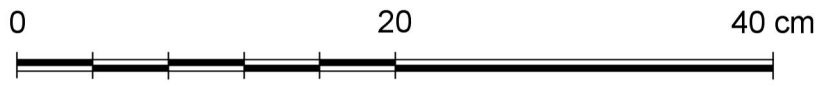
BAYEUX (Calvados) Hôtel de Rubercy	Plan n°1 - Elévation intérieure	
	A. TIERCELIN	Étude n°14037
	2023	

0 20 40 cm

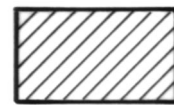
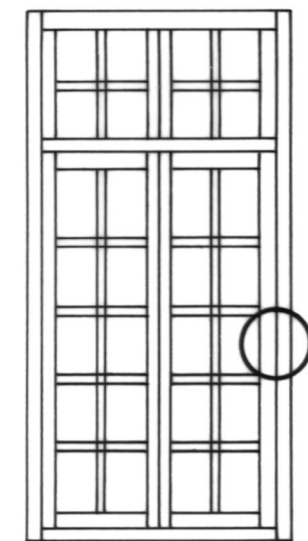
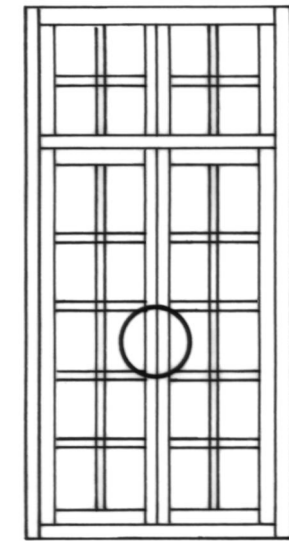
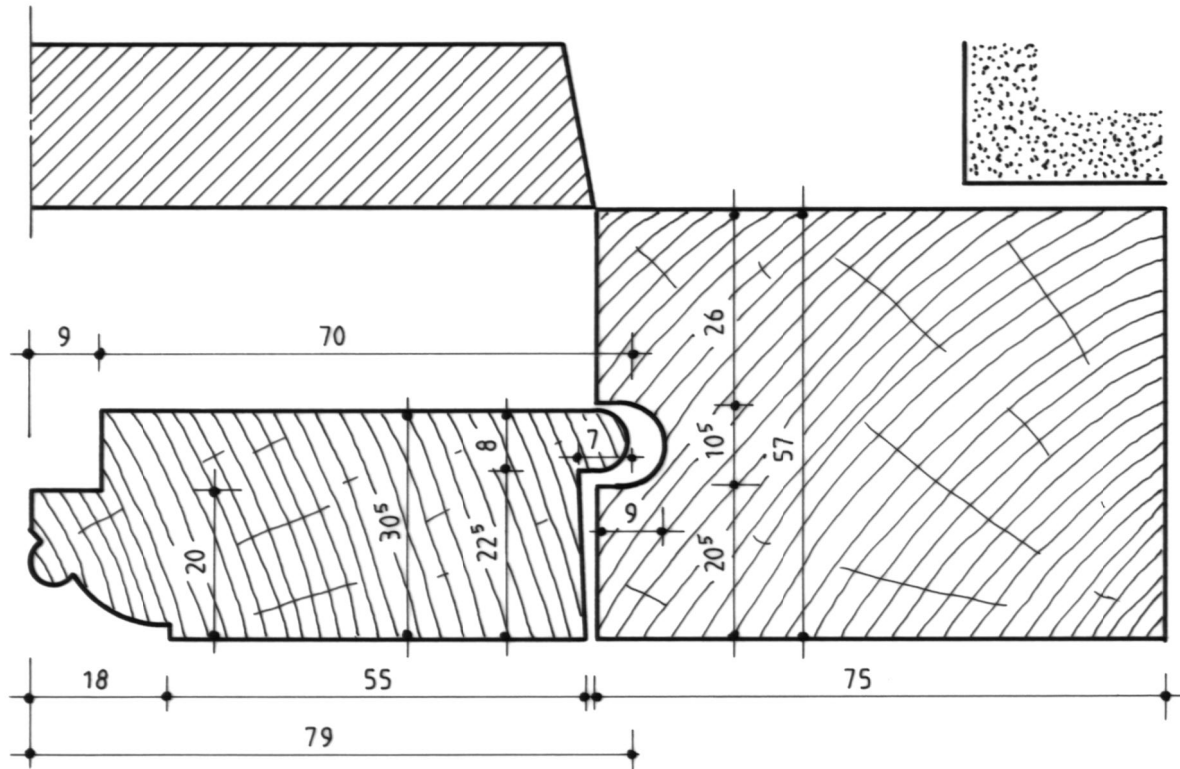
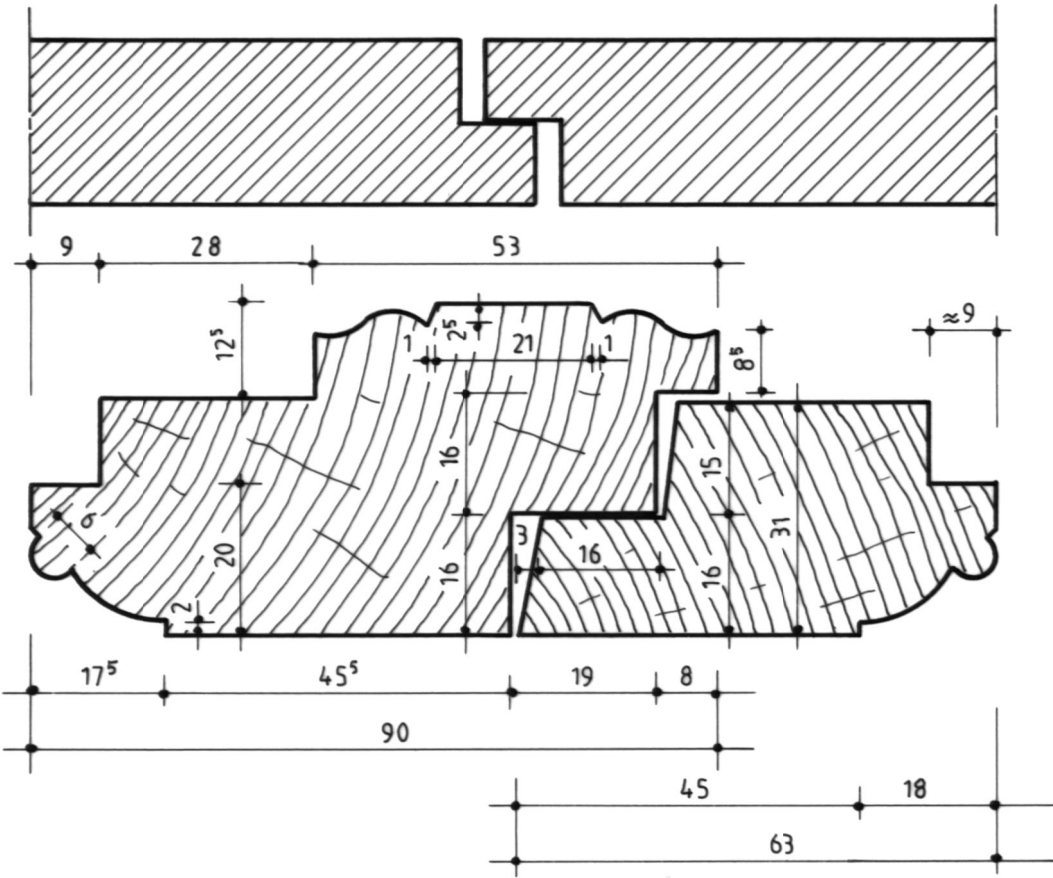
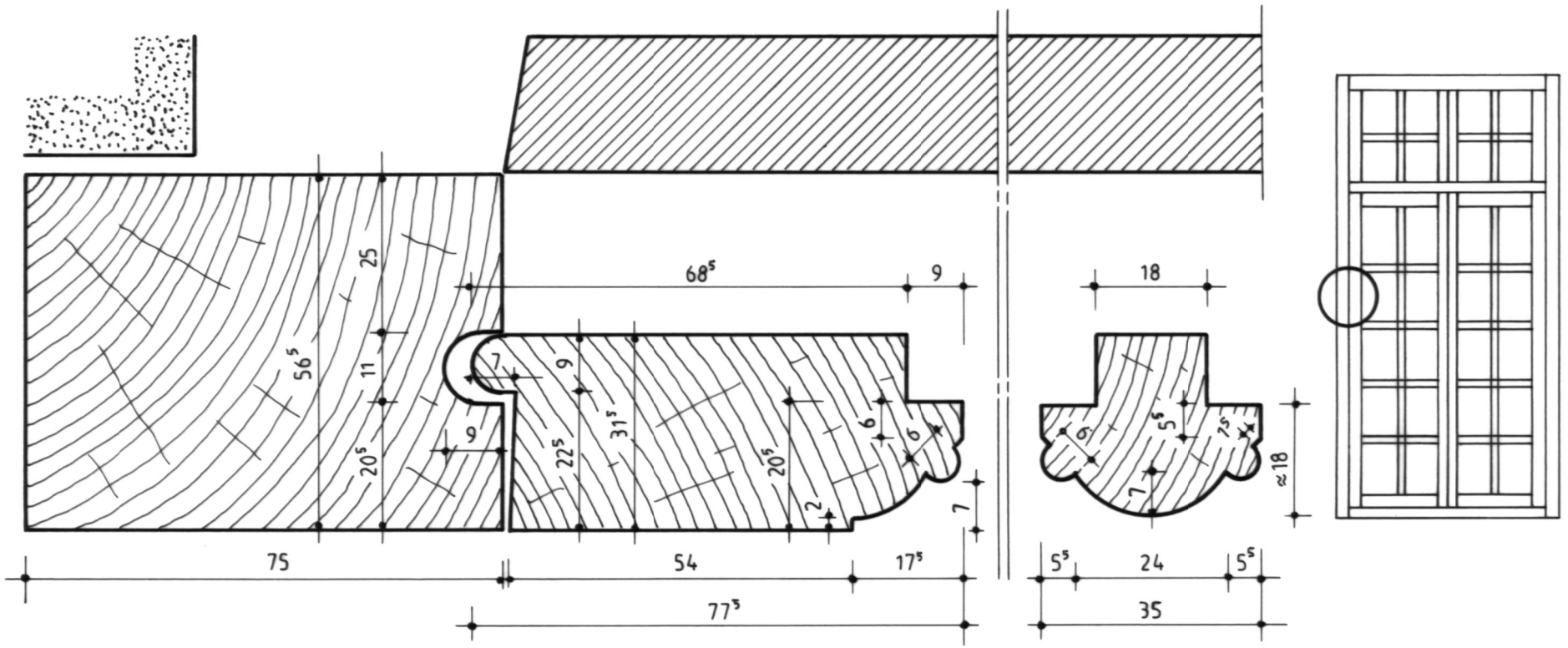
0 20 40 cm



BAYEUX (Calvados)	Plan n°2 - Elévation extérieure	A. TIERCELIN	2023	Etude n°14037
Hôtel de Rubercy				



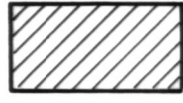
BAYEUX (Calvados)	Plan n° 3 - Contrevents brisés (restitution)	
Hôtel de Rubercy	A. TIERCELIN	2023
		Etude n° 14037



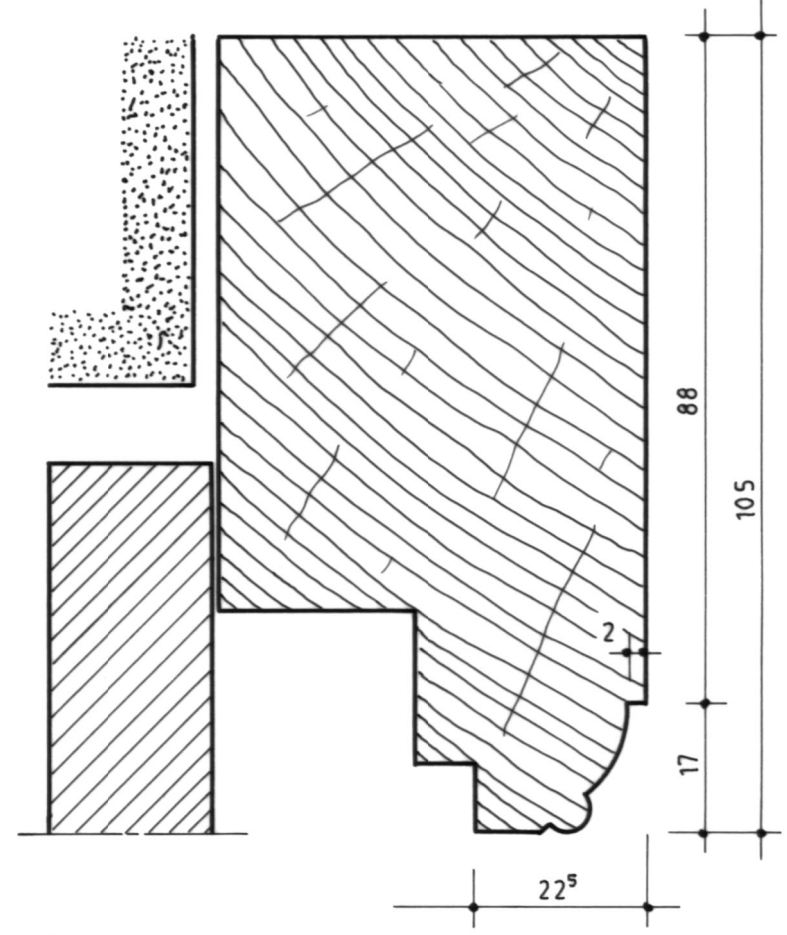
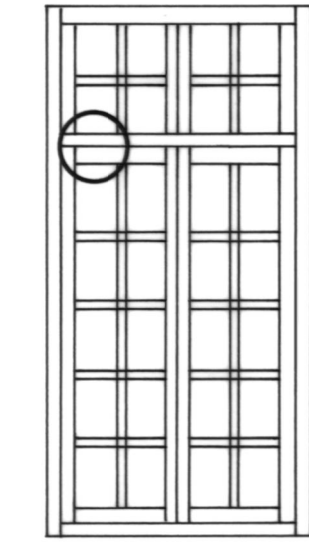
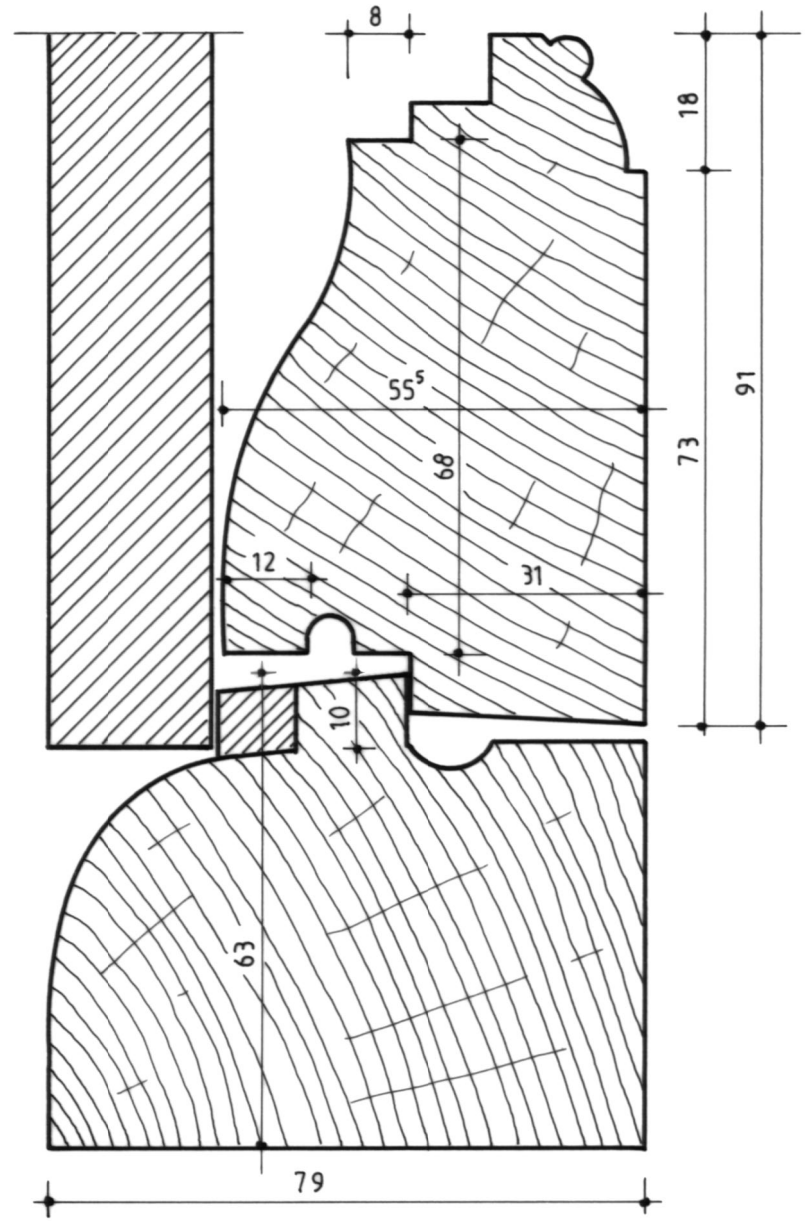
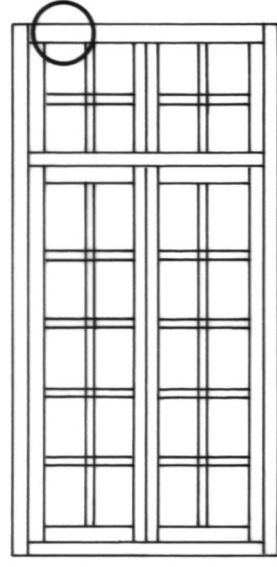
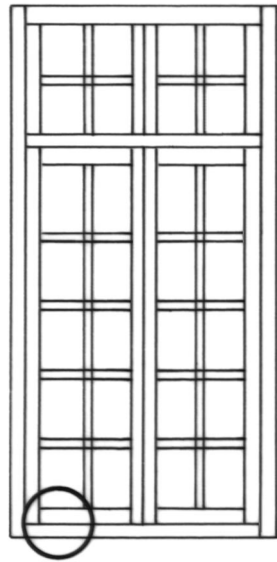
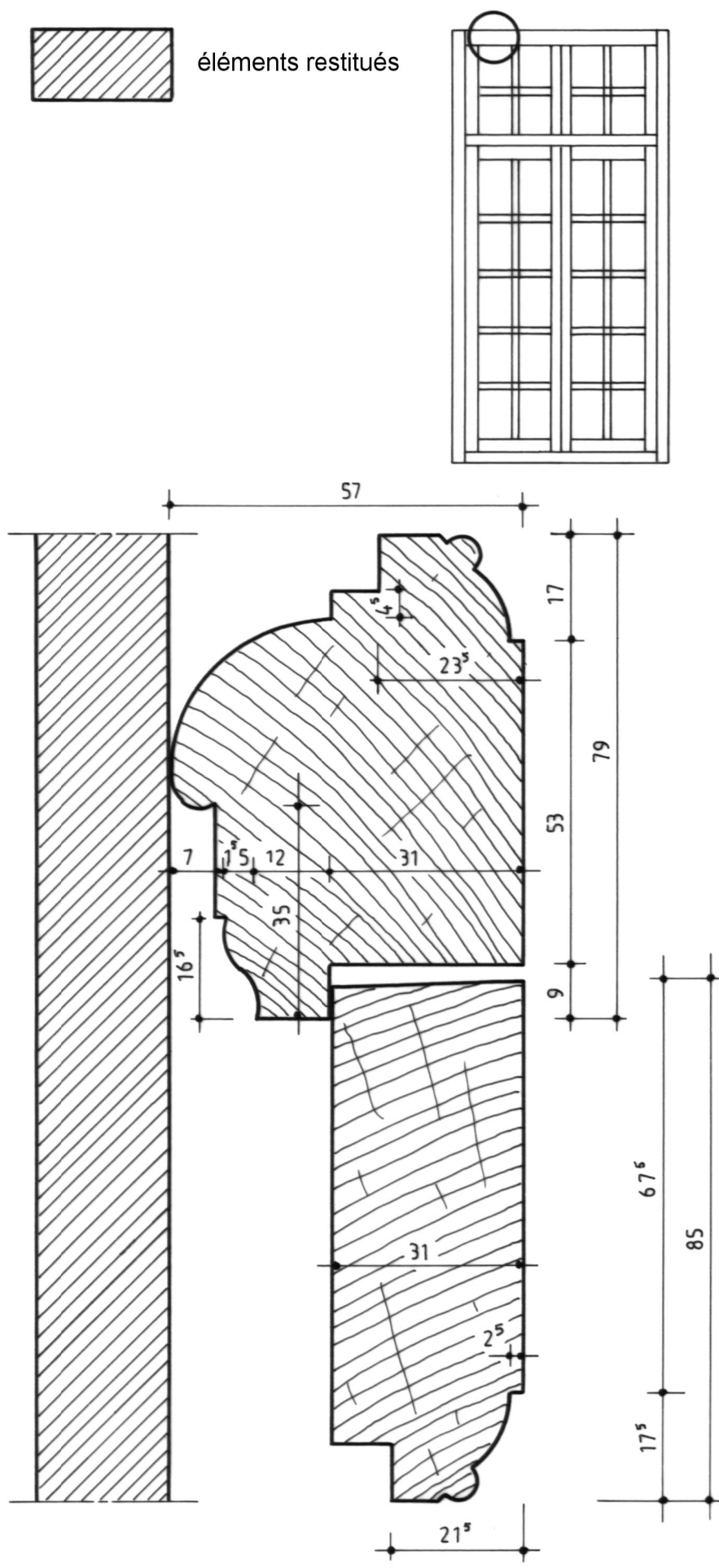
éléments restitués

BAYEUX (Calvados) Hôtel de Rubercy	Plan n°4 - Sections horizontales	Étude n°14037
	A. TIERCELIN	2023

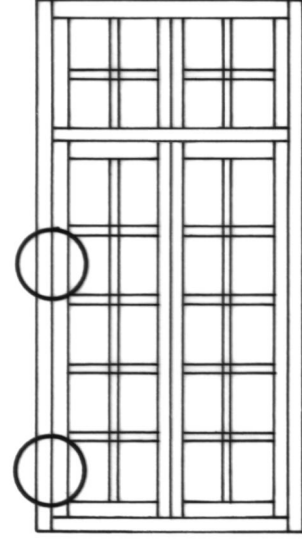
BAYEUX (Calvados)		
Hôtel de Rubercy		
Plan n°5 - Sections verticales		
A. TIERCELIN	2023	Etude n°14037



éléments restitués



BAYEUX (Calvados)		
Hôtel de Rubercy		
Plan n°6 - Contrevents brisés (restitution)		
A. TIERCELIN	2023	Étude n°14037



190

207

22

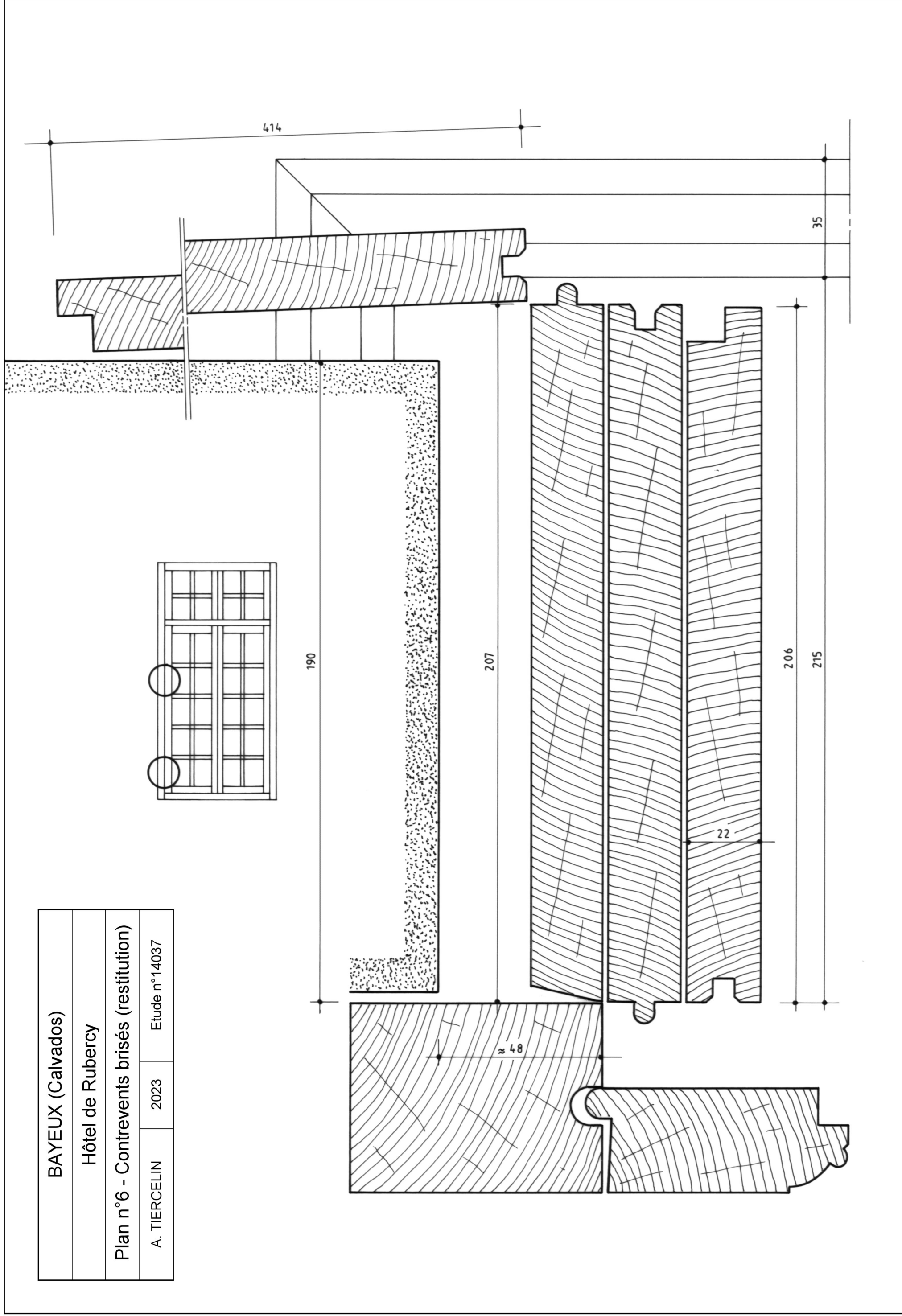
206

215

414

35

R 48



BAYEUX (Calvados)		
Hôtel de Rubercy		
Plan n°7 - Serrurerie		
A. TIERCELIN	2023	Etude n°14037

